

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 12 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

**Présents :** Jean-Yves MODENEL, Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Benoit NAIRABEZE, Sandrine ANDRIEUX, Renée AMAGAT, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS.

**Absents :** Sébastien BONNET, Lylian JUDON

**Date de convocation :** 04 juillet 2023

**Nombre de conseillers :** 13

**Nombre de présents :** 11

**Votants :** 11

**Secrétaire de séance :** Benoit ALINC

**054 2023**

### OBJET DE LA DELIBERATION FONDS VERT - RENOVATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE DE LESCURE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune a pour projet de rénover l'ancien presbytère de Lescure. La réalisation d'une étude thermique a permis l'évaluation de l'état initial du bâtiment avant travaux en présentant le calcul des consommations énergétiques, la liste des travaux techniquement envisagés sur le bâti et des recommandations concernant les conditions d'occupation et d'exploitation du bâtiment.

Ce projet consiste à réduire en moyenne 40% de la consommation d'énergie finale et à éliminer les énergies fossiles. Pour cela des travaux d'isolation du bâti avec l'isolation des murs, l'isolation des planchers bas, la réfection et l'isolation de la toiture, le remplacement des menuiseries extérieures.

L'estimation de ce projet s'élèverait à hauteur de 195 550€ HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents :**

- D'approuver la réalisation de ce projet global comme mentionné ci-dessus,
- De solliciter l'attribution d'une subvention d'Etat « Fond Verts » à hauteur de 50%,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions et aux règlements de tous les frais s'y rapportant.

Certifié exécutoire

Le Maire

Christophe VIDAL

Publiée et transmise le 12 juillet 2023